



FÉDÉRATION NATIONALE DE LA LIBRE PENSÉE

Membre de l'Association Internationale de la Libre Pensée (AILP)

10/12 rue des Fossés-Saint-Jacques 75005 PARIS

Tél. : 01 46 34 21 50

libre.pensee@wanadoo.fr – <https://www.fnlp.fr>



***Comme en 1960 contre la loi Debré,
il faut rassembler le mouvement laïque et les laïques
pour s'opposer à toute modification
de la loi de Séparation des Églises et de l'État du 9 décembre 1905
par le gouvernement Macron/Philippe !***

Lorsque, en 1959, la **loi Debré** institutionnalise le financement public des écoles privées dans le cadre de contrats simples ou d'associations, les laïques descendent dans la rue par centaines de milliers et se rassemblent sur la pelouse du Bois de Vincennes le 19 juin 1960.

**400 000 personnes représentant 10 813 697 citoyens pétitionnaires prononcent
le Serment de Vincennes :**

***« Nous faisons le serment solennel
de manifester en toutes circonstances et en tous lieux
notre irréductible opposition à cette loi contraire à l'évolution historique de la Nation ;
de lutter sans trêve et sans défaillance jusqu'à son abrogation ;
et d'obtenir que l'effort scolaire de la République
soit uniquement réservé à l'École de la Nation, espoir de notre jeunesse. »***

Cette pétition fut signée par la majorité du corps électoral de cette époque, massivement signée aussi dans les départements qui restent toujours soumis au *Concordat* de 1801 et au *statut clérical scolaire d'exception* d'Alsace-Moselle. La **loi Debré** a été l'une des attaques principales contre la loi de 1905, aujourd'hui menacée, c'est pourquoi la **Libre Pensée** continue à revendiquer l'abrogation de la loi Debré.

Cette campagne laïque fut menée par la **Ligue de l'Enseignement**, la **FCPE**, les **DDEN**, le **SNI** et la **FEN** regroupés dans le **CNAL** et soutenue par la **Libre Pensée**, l'**Union rationaliste**, la **LDH**, la **CGT**, la **CGT-FO**, l'**UNEF**, le **Grand Orient de France**, le **Droit Humain**, la **Fédération nationale des Combattants républicains** et les partis **PSA**, **UGS**, **Parti socialiste SFIO**, **Parti Radical** et **Radical-Socialiste** et le **PCF**.

Pour le 60^e anniversaire du Serment de Vincennes du 19 juin 1960
La Libre Pensée propose à l'ensemble du mouvement laïque
une manifestation nationale ou un rassemblement national
POUR DÉFENDRE LA LOI DE 1905 !

*après les provocations au Collège des Bernardins,
où Emmanuel Macron a déclaré « vouloir réparer le lien entre l'Église et l'État »*



Le lundi 18 mars 2019, le **Président de la République** recevait à l'Élysée un panel de plusieurs dizaines de personnalités. Selon **Le Monde** électronique avec **Reuter** du 18 mars 2019 à 23h53 : « **Emmanuel Macron** a annoncé lundi 18 mars qu'il ne souhaitait pas « changer » la loi de 1905 sur la séparation des Églises et de l'État, fermant la porte à un amendement de ce texte qui était jusque-là envisagé, mais qui suscitait l'inquiétude des responsables des cultes en France.

« **Ma vision est claire, c'est 1905 et rien que 1905** », a déclaré le chef de l'État lors d'un débat avec une soixantaine d'intellectuels à l'Élysée. « **Je ne souhaite pas qu'on change la loi de 1905 et ce qu'elle représente et ce qu'elle permet de préserver.** » « Je veux que chacun puisse croire ou ne pas croire librement, que dans le cadre de sa foi, ça puisse être aussi absolu qu'il ait besoin de la vivre mais je demande au même citoyen de respecter absolument toutes les règles de la République », a-t-il ajouté. »

La **Libre Pensée** a donc immédiatement écrit le **19 mars 2019** au **Président de la République** pour lui demander : « *C'est pourquoi, nous vous demandons, par la présente, de bien confirmer qu'il n'y aura aucune modification législative de la loi de 1905. Pour autant, si tel était le cas, ce dont nous nous réjouissons, cela veut-il dire qu'il n'y aura pas non plus de modifications réglementaires touchant à l'application des principes de cette loi fondamentale et fondatrice de la laïcité dans notre pays ?* »

A ce jour, le **Président de la République** n'a toujours pas répondu alors que chacun sait qu'il n'est pas avare en communication.

Pourquoi ce silence après tant de bruit et de fureur ?
Pourquoi, s'il a renoncé à modifier la loi,
n'apporte-t-il pas tous les apaisements nécessaires ?

La **Libre Pensée** défend la loi de 1905 avec force et vigueur. Elle se félicite de la réunion unitaire des associations laïques, à l'initiative de la **Ligue de l'Enseignement** le 22 novembre 2018, à laquelle elle a participé et qui a débouché sur une déclaration unitaire de 40 associations, obédiences maçonniques et des syndicats pour défendre la loi de 1905 ; d'avoir ensuite organisé et tenu des dizaines de rassemblements devant les préfectures le 9 décembre 2018 pour dire aux Préfets « *Ne touchez pas à la loi de 1905 !* » ; de s'être adressée ensuite au mouvement laïque et d'avoir réuni ensemble le 28 février 2019 :

Fédération nationale de la Libre Pensée, Laïcité-Liberté, CNAFAL, Union rationaliste, Ligue de l'Enseignement, SUD-Education, Grand Orient de France, Ligue des Droits de l'Homme, Confédération Force Ouvrière, FSU et SNES, Mouvement de la Paix, avec les excuses du SE-UNSA.

Aussi le Congrès national de la Libre Pensée, réuni du 26 au 30 août 2019 à Alizay dans l'Eure, a-t-il décidé de s'adresser au mouvement laïque, aux syndicats, aux associations philosophiques, aux militants de la laïcité, à toutes celles et à tous ceux qui se réclament de la défense et de la pérennité de la loi du 9 décembre 1905 de Séparation des Églises et de l'État :

***Ne faut-il pas préparer dès maintenant
une marche nationale à Paris ?
Ne touchez pas à la loi de 1905 !***

La Ligue des Droits de l'Homme, la Ligue de l'Enseignement et la Libre Pensée ont rendu public le 9 décembre 2019 (date anniversaire de la loi de 1905) un appel signé par 53 associations, syndicats et partis qui déclarent : « C'est pourquoi, nous réaffirmons notre attachement à l'esprit et à la lettre de la loi de 1905 et à sa conséquence, la neutralité de l'État et des services publics... C'est enfin pourquoi nous nous engageons à respecter et faire respecter ces principes et que nous appelons les pouvoirs publics à s'engager dans la même voie et à être irréprochables en la matière. »

Diviser le mouvement laïque serait criminel et ne favoriserait que les menées antilaïques du gouvernement.

Il est de la responsabilité de tous et de chacun de favoriser l'unité la plus large pour faire échouer toute modification de la loi du 9 décembre 1905 de Séparation des Églises et de l'État.

Vincennes, le 3 janvier 2020

